

SAMEDI 11 MAI 1844.

PREMIÈRE ANNÉE. — N.° 22.

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, payé d'avance, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres, et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp., rue des Filles-St-Thomas, 5 (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 11 Mai.

Par un arrêté préfectoral, en date du 2 mai 1844, rendu conformément aux Lois et Ordonnances qui régissent la matière, défense est faite aux propriétaires riverains de la Loire de faire aucune plantation dans le lit ou sur le bord du fleuve, et d'y établir aucun ouvrage de quelque nature qu'il soit sans en avoir demandé et obtenu l'autorisation.

— Sur les observations et propositions des autorités locales, M. le préfet de la Loire a décidé que l'examen, par le conseil de révision, des jeunes gens de la classe de 1843, du canton de Saint-Héand, qui devait avoir lieu à Saint-Héand, le 15 mai, aura lieu ledit jour, à 9 heures du matin, à Saint-Etienne, à l'hôtel-de-ville.

— Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu, de 11 déposants, la somme de 994 fr. 30, dont 314 fr. 30 c. en un transfert de la caisse de Lyon sur celle de Roanne; elle a remboursé 80 francs.

La caisse d'épargne, nous le rappelons, n'a pas été établie seulement pour la ville de Roanne : tout l'arrondissement est appelé à jouir aussi des bienfaits de cette institution. D'où vient cependant qu'elle est si peu fréquentée? Dans plusieurs villes des départements voisins, moins importantes que la nôtre, les placements s'élèvent régulièrement chaque dimanche de 2 à 3,000 francs. Ces populations seraient-elles plus laborieuses, plus éco-

nomes que celles de l'arrondissement? nous sommes loin de le penser; mais notre caisse d'épargne est encore ignorée, surtout dans les campagnes. C'est donc aux industriels, aux chefs de maison ou de fermes, à la faire connaître, à la faire comprendre aux ouvriers, aux domestiques, à tous les travailleurs enfin: alors, nous n'en doutons pas, les séances deviendront productives, et les dépôts atteindront le chiffre qu'on doit raisonnablement désirer.

Voici le mouvement des caisses d'épargne du département de la Loire, pendant l'année 1843. Nous empruntons les chiffres à l'*Annuaire* pour 1844, publié d'après les ordres de M. de Daunant (1).

Montbrison.		
Dépôts du 12 février 1843 au 31 décembre	125,362	34
Remboursements	27,643	53
Saint-Chamond.		
Versements en 1843	200,650	
Remboursements pendant 1843	81,732	40
Saint-Etienne.		
Versements en 1843	1,236,471	46
Remboursements en 1843	962,414	95
Rive-de-Gier.		
Versements en 1843	116,401	25
Remboursements en 1843	32,189	17
Roanne.		
Versements en 1843	33,263	36
Remboursements en 1843	18,304	75

(1) Se vend, à Roanne, chez M. Meyer, libraire. Prix : 1 fr. 50 c.

— Un jeune soldat, appartenant au 8.^e régiment d'artillerie qui a passé à Roanne samedi dernier, s'est brûlé la cervelle à Thiers, au pied d'un arbre, près les abattoirs; sa mort a été instantanée. On ignore la cause de ce suicide. Ce jeune homme n'était au service que depuis quelques mois, et il avait toujours eu une bonne conduite.

— Le *Journal de Saint-Etienne* annonce que M. l'abbé Roger, proviseur du collège royal de Saint-Etienne, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— D'après une décision du ministre de la guerre, en date du 15 avril, la mise en adjudication de la fourniture des toiles de chanvre, de lin et de coton nécessaires au service des hôpitaux militaires, pendant les années 1844, 1845, 1846, aura lieu le 3 juin.

Un exemplaire du cahier des charges et conditions de l'adjudication est déposé, dans le département de la Loire, à la sous-préfecture, à Roanne.

— On vient de découvrir une nouvelle substance tinctoriale en bleu, qui pourra remplacer l'indigo. On la désigne sous le nom de *bleu indigène*.

Jusqu'à présent, on avait cherché, mais vainement, les moyens de remplacer par le bleu de Prusse la teinte obtenue avec l'indigo, dont le prix est assez élevé. Ce nouveau produit, qui opérera une diminution de 50 0/0 va faire une révolution dans l'art de la teinturerie et dans le commerce.

FEUILLETON.

PROCÈS CÉLÈBRES.

(Suite et fin.)

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la scène dont nous venons de rendre compte, lorsque, par une belle soirée d'été, quelques bergers, en cherchant une bête de leurs troupeaux qui s'était échappée dans les bois de Montigny, près de Chartres, rencontrèrent un cadavre qui portait les traces d'un crime récent. C'était le corps d'un homme richement vêtu, et dont la poitrine avait été traversée par une balle; son cheval gissait auprès de lui, la tête fracassée d'un coup de pistolet. Quelques indications fournies par la localité prouvaient que le cavalier avait été tué à quelque distance de là, sur une grande route, et qu'on s'était servi de sa monture pour le transporter dans le fourré où il avait été trouvé.

Le bailli de Montigny se rendit immédiatement sur les lieux et n'eut pas de peine à reconnaître que ce cadavre était celui du seigneur de Fontenil; aucun

indice de vol n'apparaissait, ce n'était donc pas la cupidité qui avait guidé la main de l'assassin. Les officiers du baillage de Chartres, le prévôt des maréchaux se disputèrent cette poursuite, et un temps précieux se fut inutilement perdu dans ce triste conflit, si l'évêque de Chartres, qui avait porté à la victime une amitié et une estime toutes particulières, n'en eût écrit au roi; Louis XIV évoqua l'affaire à lui et à son Conseil, en attribua la connaissance au Parlement, et ordonna au Procureur général de tenir la main à la punition du crime. Ce magistrat fit rendre un arrêt par lequel l'instruction du procès fut renvoyée au lieutenant criminel de Bellême, comme au plus proche juge royal non suspect.

Là, se présenta messire Claude de Valence de la Minardièrre, bailli d'épée du duché de Roanne, frère aîné du seigneur de Fontenil; il était accompagné du sieur Malhieu, lieutenant-général au baillage du Roannez, homme très-habile, dit Henrys, dans toutes sortes d'affaires, surtout dans les matières criminelles. M. de la Minardièrre se constitua partie civile, donna à ces poursuites l'activité et l'énergie qu'elles comportaient, et la vérité ne tarda point à apparaître toute entière.

En effet, des recherches auxquelles on se livra,

et des preuves qui furent acquises, il résulta que peu de temps après son mariage, Marie Le Maine, cette jeune femme sur laquelle le seigneur de Fontenil avait fondé tant et de si légitimes espérances de bonheur, s'était livrée sans contrainte à la coquetterie la plus effrénée et aux plus honteux désordres; forcée de quitter Chartres avec le régiment de Xaintonge, qui fut envoyé sur les frontières, Camille de Valence fit en vain, auprès de sa jeune épouse, les instances les plus vives et les plus réitérées pour la décider à le suivre; affections de famille, intérêts de fortune, fatigues et désagréments de la vie de garnison, elle fit tout valoir, et le mari, plein de loyauté et de confiance, s'en remit au temps et à une affection sur laquelle il avait droit de compter pour amener une détermination qu'il voulait surtout être spontanée.

Fatale condescendance! bientôt les intrigues de Marie Le Maine ne purent plus se compter! Parmi les hommes qui figurèrent avec le plus de scandale et de honte sur la liste de ses amans, se firent remarquer non-seulement le sieur Des Touches, dont déjà nous avons parlé, mais encore un sieur de Malnos et un autre individu à qui ses habitudes de fatuité avaient fait donner à Chartres le nom de *Parisien*. Avec un art infernal la femme coupable avait su per-

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE,

PRÉSIDENCE DE M. GRÉGORJ,
Conseiller à la Cour royale de Lyon.

Nous donnons aujourd'hui le résumé des dernières affaires soumises à la cour, et qui n'ont point été comprises dans le compte-rendu publié au précédent numéro de notre Journal.

Le 27, le jury avait à prononcer sur l'accusation de faux portée contre le notaire James. D'après l'accusation, cet officier ministériel aurait engagé, dans un acte passé par lui à la date du 9 août 1840, des personnes qui n'auraient point comparu à cet effet. L'accusé a affirmé que toutes les parties dont les noms étaient portés en l'acte, s'étaient bien réellement présentées devant lui. Ce système a été soutenu par M.^e Rombau. L'accusé a été acquitté.

Audience du 29. — Guillaume Truchard, marchand de dentelles à Usson, a été déclaré coupable d'avoir, étant commerçant failli, détourné ou dissimulé une partie de son actif, dans le courant du mois d'août dernier. Néanmoins, le jury a admis en sa faveur des circonstances atténuantes, Truchard a été condamné à trois années d'emprisonnement.

— Claude Dupin, déjà repris de justice, n'a point profité de la leçon qu'une première condamnation aurait dû lui donner, pour abandonner une voie qui devait le ramener au bagne.

Coupable de divers vols commis la nuit, dans des maisons habitées, à l'aide d'effraction, il a été condamné à 20 années de travaux forcés et à l'exposition.

— Félix Cayetano, reconnu coupable d'avoir, du 12 au 13 février dernier, tenté d'émettre une pièce de monnaie d'argent, ayant cours légal en France, contrefaite, sachant qu'elle était contrefaite, a été, sur la déclaration du jury, qui a admis des circonstances atténuantes, condamné à cinq années de réclusion et à l'exposition.

Dans cette affaire l'accusé, qui est Espagnol, ne pouvait s'expliquer en français, il a été nécessaire de recourir à un interprète.

Audience du 30. — La cour d'assises avait à prononcer sur une accusation d'après laquelle Benoît Dalbégue père, Barthélemy Dalbégue fils et Jacques Lièvre, se seraient rendus coupables d'une de ces fraudes, en matière de recrutement, qui peuvent avoir de si graves conséquences et faire peser l'obligation du service militaire sur une personne à qui cette charge ne devrait point revenir.

Le jury a accueilli la défense des accusés, présentée par M.^{es} Faure et Rombau, et il a prononcé un verdict d'acquiescement.

suader à chacun qu'il était le préféré, et conserver entr'eux une espèce d'alliance qui ne recula pas même devant le meurtre. Jetée, poussée, encouragée dans cette voie, ce qui est horrible à dire! par sa propre mère, Marie Le Maine avait encore pour complices subalternes des domestiques attachés à sa maison ou à celle de M. de Quercy; c'étaient les nommés Bouleur, Chassant et Champigny.

Il fut établi au procès que peu de jours avant l'attentat dont il avait été l'objet, le seigneur de Fontenil averti enfin et ne pouvant plus douter des dérèglements de celle qui flétrissait si malheureusement son nom, lui avait, dans une lettre énergique, annoncé son intention formelle d'y mettre bon ordre, et son arrivée prochaine à Chartres; depuis lors, de fréquents conciliabules avaient eu lieu entre Catherine Beurrier et les amans de sa fille; celle-ci y avait été appelée et la justice parvint à découvrir qu'après avoir opposé une assez longue résistance, elle se rendit à d'exécrables suggestions; la terreur, l'espoir d'une existence indépendante, pleine de luxe et de plaisirs l'entraînèrent; la vengeance et l'amour-propre outragés firent le reste.

Avertis de l'arrivée prochaine du seigneur de Fontenil et gagnés à prix d'or, Le Bouleur, Chassant et Champigny s'étaient postés à quelque distance de

— Jean-Marie Granger était accusé d'avoir commis un faux, en altérant une quittance dont il aurait changé la date, pour établir à son profit un solde, et l'opposer à une réclamation qui lui était faite.

L'accusé a été défendu par M.^e Rombau; il a été déchargé d'accusation et acquitté.

Cette affaire était la dernière de la session.

Une touchante et pieuse pensée va porter, nous l'espérons, ses fruits à Autun. M. le comte de M....., petit neveu par sa mère du savant Huet, évêque d'Avranches, est l'auteur d'un projet dont le but est d'élever à Autun, au moyen d'une souscription catholique, un oratoire au bienheureux saint Symphorien, martyr d'Autun, qui a inspiré une si belle page à M. Ingres. — M. le comte de M..... a trouvé de grandes sympathies pour son projet, et une commission d'érection, dont la présidence sera offerte à Monseigneur l'évêque, dès qu'elle sera définitivement constituée, vient de se former parmi les hommes les plus recommandables d'Autun. M. Dardel, architecte de la ville de Lyon, a bien voulu concourir à cette œuvre catholique, en s'occupant du dessin d'un monument qui résume la basilique latine constantinienne, avant que l'élément byzantin ne fût entré dans l'art.

M. Desplaces de Martigny a bien voulu concéder gratuitement un terrain pour la pieuse construction. Au moment où nous écrivons, nous lisons dans l'Union des Provinces:

« La commission du monument que l'on a l'intention d'ériger à Autun en l'honneur de saint Symphorien, martyr, est constituée et se compose de MM. le lieutenant-général Changarnier, le comte Ernest de Talleyrand-Périgord, le comte Bataille de Mandelot, Desplaces de Martigny, Joseph de Fontenay, ancien officier, le comte Alexandre de Vitry, le vicomte Etienne de Vitry, Taveau, chef d'escadron en retraite, le marquis de Folin, Guye, notaire, trésorier, le comte de M....., secrétaire, auteur du projet, le comte Théobald Valsh, le marquis de Bonnav, ancien pair de France, Joseph Bard, Gabriel Bulliot, W. de Martenne, le baron Laguiche, le comte A. de Lichy, Rochet, Thomassin, Edouard d'Espiard, ancien officier d'artillerie. »

L'AIGLE ET LE HIBOU. — FABLE.

Dans un certain pays, éloigné de la France, Un aigle gouvernait : vous savez comme moi Que des autres oiseaux l'aigle est toujours le roi, Puisqu'il est le plus fort. Comptant sur sa puissance, Notre aigle dédaignant l'amour de ses sujets, De son aire avait fait comme une forteresse, S'y renfermait et là dévorait ses budgets, Avec insouciance, au milieu de l'ivresse. Aux aigles les budgets sont payés en nature: Tourterelles, perdrix, gelinottes, faisans Et grives tous les jours, et non pas tous les ans, Sont immolés pour eux, leur servant de pâture. Notre aigle était doué d'un terrible appétit : Afin de l'apaiser, du fonds de la province On voyait apporter dans le château du prince Le tribut obligé, car un ancien édit, Qu'en un moment de gêne un jour il rajeunît, Aux aigles accordait une liste civile. Tout comme nous, hélas ! le peuple volatile A bien ses embarras, et souvent de ses rois Ce n'est pas volontiers qu'il obéit aux lois.

Chartres et sur la route qu'il devait suivre. A la hauteur du bois de Montigny, un coup de fusil lui fut tiré, alors qu'il avait déjà dépassé les assassins de quelques pas. Sa mort fut instantanée.

Un pistolet, déchargé depuis peu de temps, fut découvert au plus épais du bois; cette arme fut reconnue appartenir au Parisien.

Trois hommes avaient été vus se dirigeant à nuit close vers Montigny; ils s'étaient arrêtés pendant quelque temps dans un cabaret, hors la ville; on constata que ces trois individus n'étaient autres que les trois domestiques dont nous avons rappelé les noms.

Ce furent ces faibles indices qui amenèrent la découverte des coupables. Mis sous la main de la justice, ils s'entre-accusèrent presque tous, se rejetant de l'un à l'autre l'idée comme l'exécution du crime.

Une circonstance assez singulière et qui donna lieu aux conjectures les plus contradictoires, fut que, dans la nuit même où le seigneur de Fontenil avait été assassiné, Marie Le Maine envoya dans la direction du bois de Montigny une femme qui, malgré les plus actives recherches, resta toujours inconnue... Était-ce l'effet d'un remord tardif ou de l'impatience d'un horrible dévouement? nul n'oserait le décider.

Par sentence rendue le 13 août 1699, le Bouleur,

L'aigle du haut des airs, pour montrer sa puissance, Planait de temps-en-temps; nul n'osait l'approcher Ou bien ne l'approchait que plein de défiance. Par sa serre on craignait de se voir accrocher : Pourtant chacun guettait le moment favorable Pour s'en débarrasser en le faisant mourir. Ce moment arriva : L'aigle sortant de table Et voulant au soleil aller se réjouir S'envole un jour, tantôt décrivant une ellipse, Tantôt faisant un cercle; une fatale éclipse, Inconnue aux savants, qu'on n'avait su prévoir, Arrivant à l'instant, convertit en ténèbres Le jour qui devint nuit, nuit à jamais célèbre, Car l'aigle dont les yeux ne pouvaient plus rien voir Vint s'abattre, étourdi, près du nid d'un hibou; Ce dernier l'aperçut; son ardente prunelle L'eut bientôt reconnu; le hibou sans chandelle La nuit y voit très clair : il lui tordit le cou. L'aigle périt ainsi. Le moindre événement Cause dans les états plus d'un renversement.

Z.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Moniteur Algérien* :

« Pendant que S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême faisait son entrée triomphale à Biskara et recevait la soumission des autres villes du Ziban, M. le général Marey soumettait la grande tribu nomade des Oulad-Neyl, qui, souvent, avait fait des actes de soumission, mais qui jamais encore n'en avait donné de preuve certaine. Aujourd'hui, elle paie l'impôt et fournira son contingent de cavaliers aussitôt qu'elle en recevra l'ordre. »

« Mais le fait le plus important qui ait signalé la course du général Marey, c'est l'arrivée dans son camp de Sid Yahia ben Maâmmar, frère de Sid Ahmed ben Salem, chef de la ville de Laghouat. »

« Depuis un an et demi, ce chef nous avait envoyé des émissaires pour nous conduire les chevaux de soumission, les présents d'usage, et recevoir par contre l'investiture de khalifa sous les ordres de la France. Mais M. le gouverneur-général avait constamment refusé les chevaux et les présents, et avait fait dire au cheikh de Laghouat qu'il ne traitait pas avec les gens sans les connaître, et que, s'il tenait à devenir un serviteur de la France, il fallait qu'il vint lui-même à Alger réclamer cette faveur. »

« Ahmed ben Salem, étant atteint d'une maladie de foie très-grave, n'a pu venir lui-même et a envoyé son frère Yahia. »

« Ce dernier a été présenté, le 12 avril dernier, à M. le maréchal gouverneur-général, qui a admiré non-seulement la distinction de sa personne, mais encore la profondeur de ses réponses et l'exposition franche et précise qu'il a faite de sa situation personnelle et de celle de son pays, par rapport à l'ex-émir et par rapport à nous. »

« Le 13, M. le gouverneur-général, en présence de S. A. R. Monseigneur le duc de Montpensier, a investi, comme khalifa de Laghouat, Sid Ahmed ben Salem dans la personne de son frère, Yahia. Mais cette investiture est conditionnelle; elle ne sera définitive que lorsqu'une colonne française aura parcouru, sans coup-férir, tout le pays dont le nouveau khalifa demande le gouvernement; qu'elle aura fait rentrer l'impôt de cette année, et lorsque tous les chefs des villes et tribus comprises dans ce pays auront accepté son avènement au pouvoir et seront venus avec lui recevoir de M. le gouverneur-général l'investiture de leurs fonctions respectives. »

— L'ouverture de l'exposition des produits de l'industrie nationale a eu lieu le 1.^{er} mai. L'édifice con-

Chassant et Champigny furent déclarés atteints et convaincus d'avoir tué et assassiné le seigneur de Fontenil; Catherine Beurrier, mère de Marie Le Maine et les nommés Des Touches, de Malnos et le Parisien d'avoir machiné et fait consommer cet assassinat. — « Pour punition et réparation de quoi le » Bouleur, Chassant et Champigny furent condamnés » à être rompus vifs; Marie Le Maine, Des Touches » et de Malnos à avoir la tête tranchée; — Catherine » Beurrier et le Parisien furent condamnés à être » pendus et tous leurs biens confisqués, sur lesquels » il dût être préalablement pris la somme de 200 liv. » pour l'amende envers le Roi et 1,000 pour faire » prier Dieu pour l'âme du défunt; — tous encore so- » lidement condamnés en la somme de 20,000 liv. » pour réparation civile envers le sieur de la Minar- » dière, et aux dépens du procès. »

De graves procès civils furent la conséquence de la confiscation prononcée par cette sentence. Plusieurs grands seigneurs s'y trouvèrent intéressés, entre autres le duc d'Orléans (depuis régent), à cause de son duché de Chartres.

M. mo ***

sacré à recueillir les envois est d'un développement immense; ses diverses galeries ont une longueur de six kilomètres.

Le nombre des exposants pour 1844, est de 3963. En 1834, il était de 2,447; en 1823 de 1,648; en 1802, de 540. Le chiffre sans cesse croissant des exposants dénote la popularité de l'institution.

— On écrit de Nîmes: Les travaux du chemin de fer de Nîmes à Montpellier sont conduits, depuis quelques jours, avec une prodigieuse activité: les ateliers gardent les ouvriers jour et nuit. Le chemin de fer a dû être achevé et tous les rails être posés pour le 1^{er} mai. Cependant l'inauguration solennelle n'aura lieu probablement que vers la fin de juin, après la session de la chambre des députés.

— Le 5 mai un service solennel a été célébré dans la chapelle de l'hôtel des Invalides en commémoration de la mort de l'empereur. M. le maréchal duc de Reggio, gouverneur des invalides, y assistait entouré de tout son état-major. On y remarquait aussi un grand nombre d'officiers, sous-officiers et soldats de l'ancienne garde. Lundi 6, une messe basse a été célébrée dans les douze églises paroissiales de Paris, pour cet anniversaire, par suite d'une fondation instituée par la commission présidée par M. le duc de Padoue.

— Les nombreuses fabriques que renferme la ville de Saint-Denis occupent une grande quantité d'enfants que leurs travaux de la journée privent des bienfaits de l'instruction. Pour remédier à ce grave inconvénient, le conseil municipal de Saint-Denis a décidé qu'une somme serait allouée pour la création d'une école gratuite du soir, spécialement destinée aux jeunes ouvriers et apprentis des manufactures. Ce vaste établissement a été inauguré tout récemment, et reçoit chaque soir, à l'heure de la clôture des travaux de la fabrique, plus de deux cents enfants qui se font remarquer par leur zèle et leur aptitude à recueillir l'instruction qui leur est offerte. La commune de Puteaux-Neuilly, qui, dans ses fabriques d'impressions, utilise les bras de plus de cinq cents enfants, s'occupe de fonder dans son sein un établissement semblable à celui de Saint-Denis. (J. de Paris.)

— La bibliothèque de sir Hudson-Lowe, décédée il y a quelques mois, va être mise en vente. Elle est très-riche en dessins, en cartes topographiques, en livres français et italiens, en manuscrits persans et chinois. Mais la partie la plus intéressante est celle qui a rapport à l'homme extraordinaire qui fut si long-temps le prisonnier de sir Hudson-Lowe. On y remarque les deux textes suivants: « *Lettres de Napoléon*, datées de Paris, à la fin de son règne, 2 vol., avec le nom de Napoléon sur le côté, reliés en maroquin bleu, dorés sur tranches, 1816. » Et les « *Campagnes de 1813, 14 et 15*, 3 vol. avec plans. » Sur ce dernier ouvrage, on trouve la note suivante, écrite par sir Hudson-Lowe: « Toutes les remarques au crayon qu'on trouvera dans ce livre sont de la main de Napoléon Bonaparte, à qui je l'envoyai à Sainte-Hélène. »

— Le docteur Aubry, contemporain et disciple du célèbre Mesmer, vient de mourir à Paris, à l'âge de 88 ans; 230 pauvres suivaient son convoi. Mesmer est mort à 81 ans.

— On lit dans le *Droit*:

« Quoique M.^{me} Lacoste ait écrit à M. le procureur du roi d'Auch, pour lui annoncer qu'elle se présenterait au jour fixé pour les débats, la police et la gendarmerie sont à sa recherche; mais est-elle encore dans le pays? Et, d'ailleurs, ses amis nombreux, sa fortune considérable, ne lui fournissent-ils pas les moyens d'échapper aux poursuites dont elle est l'objet? »

L'*Opinion*, journal du Gers, dit, à ce sujet, dans son n.^o du 13 avril:

« Le *Droit* ignore un fait qui est venu à notre connaissance et qui semble indiquer que depuis longtemps M.^{me} Lacoste avait songé à préparer sa fuite. »

Il y a environ deux mois, c'est-à-dire pendant les premiers jours de l'information, un individu qu'on a prétendu être une femme vêtue avec des habits d'homme, se présenta chez M. Davasse à Toulouse, et offrit à l'escompte 150,000 fr. de valeurs en papier, consentant à raison des circonstances toutes particulières dans lesquelles se trouvaient le porteur de ces effets, à supporter une perte considérable.

La maison Davasse qui craignit, non sans quelque raison peut-être, qu'une négociation pareille fut querellée en justice, et qui n'a pas dans ses habitudes d'ailleurs de faire l'escompte à gros intérêts, refusa l'affaire qu'on lui offrait. Diverses circonstances qui ne sont point connues, ont fait supposer depuis que c'était M.^{me} Lacoste ou un ami de cette dame qui s'était présenté chez M. Davasse.

Si cela est, et nos renseignements sur cette affaire n'ont jamais reçu de démenti, il faut croire que, non-seulement aujourd'hui, mais encore depuis deux mois environ, M.^{me} Lacoste avait pris le parti de se soustraire à la main de la justice. »

BULLETIN AGRICOLE.

DES MOYENS D'AMÉLIORER L'AGRICULTURE EN FRANCE.

M. Dézeimeris, député de la Dordogne, vient de publier dans le *Sicéle* un excellent article sur l'état de l'agriculture en France, et sur les moyens de l'améliorer. Nous empruntons à ce travail les passages suivants, que nous recommandons à l'attention des cultivateurs intelligents, dont tous les efforts doivent tendre au but que signale M. Dézeimeris:

« L'agriculture peut trouver en elle-même la plus grande partie des capitaux sur lesquels elle doit s'exercer; il lui en faut peu pour qu'elle vive, et dès qu'elle vit, il dépend d'elle de les multiplier. Il y a plus, en fait de capitaux, ce n'est point ceux qu'elle tire du dehors qui lui rendent le plus de services. A part de rares exceptions, les agriculteurs n'empruntent que pour se ruiner, et non pour améliorer. L'agriculteur améliorateur, au contraire, qui, sans emprunter, a réussi à ajouter quelque chose au capital primitif avec lequel il commence, continuera, soyez-en sûr, à le grossir incessamment. C'est ici surtout que le premier écu est plus difficile à gagner que tous les mille francs qui pourront suivre; mais ce premier écu, il faut que l'agriculture le gagne, et non qu'elle l'emprunte. »

Ainsi, l'exiguité du capital engagé dans notre agriculture n'est point la cause mais l'effet de l'état arriéré dans lequel elle languit. Elle a assez de capitaux pour pouvoir elle-même créer ceux qui lui manquent.

Voilà des assertions bien contraires à celles que l'on entend répéter chaque jour partout où il est question d'améliorations agricoles; mais je les émetts avec toute l'assurance que peut donner l'expérience, car c'est dans la pratique seule que j'ai puisé mes convictions, et je serais en mesure de répondre par des faits péremptoires à toute controverse qui viendrait s'ouvrir sur ce point.

Du reste, on comprendra facilement cela, si l'on veut se donner la peine d'examiner en quoi consiste le capital d'exploitation du domaine le mieux cultivé, et de constater en quoi il diffère du capital d'exploitation d'une agriculture pauvre et routinière.

Le capital agricole se compose des objets suivants: 1.^o Mobilier aratoire; — 2.^o avances pour main-d'œuvre; — 3.^o semences; — 4.^o bétail de travail; — 5.^o bétail de vente; — 6.^o fumier; — 7.^o paille; — 8.^o foin et fourrages.

Mobilier aratoire: On peut mettre beaucoup d'argent dans l'achat du mobilier aratoire d'un domaine; l'agriculture aussi a son luxe, et trop souvent des hommes inexpérimentés ont cru trouver dans ce luxe le principe même de sa richesse: Combien ne voit-on pas d'amateurs en agriculture présenter avec ostentation aux comices, comme améliorations dignes de toutes les couronnes dont ils disposent, des collections nombreuses d'instruments dont les inventeurs ou les journaux ont célébré le mérite.

En réalité, le mobilier aratoire vraiment utile ne comprend qu'un fort petit nombre d'instruments. La grande culture trouve, il est vrai, de grands avantages à se servir de machines à battre, du semoir, de l'extirpateur, du scarificateur, etc., mais ce n'est point de la grande culture que nous nous occupons ici.

Une charrette, une bonne araire, une herse et un rouleau, voilà les seuls instruments de quelque prix qu'il soit nécessaire d'avoir dans une métairie; il n'en faut pas d'autre pour être en état de faire une excellente agriculture; or, on en est pourvu à-peu-près partout. Trop souvent, il est vrai, l'araire usitée est fort défectueuse et incapable de faire un bon labour; mais ce n'est point à sa valeur qu'il faut ajouter pour la rendre bonne, c'est sa forme qu'il faut changer. Avec l'araire à laquelle la Société royale d'agriculture de Bordeaux a bien voulu donner son nom, j'entreprendrais de donner un labour parfait à toute sorte de terrains, avec un seul attelage d'une force moyenne, et pourtant cet araire est d'un prix qui ne va pas à vingt francs.

Ainsi, par ce premier article du capital agricole, les plus pauvres métairies ont peu de choses à envier aux domaines les mieux montés.

Avances pour main-d'œuvre:

On en peut dire autant du second article, le capital employé en main-d'œuvre n'est pas moindre dans une de nos pauvres métairies du Midi, que dans une riche ferme du Nord. Deux hommes, une ou plusieurs femmes et quelques enfants, pour cultiver douze ou quinze hectares, sont un personnel très-suffisant, assurément, pour faire une agriculture beaucoup meilleure que celle qui s'y pratique. Ce qui manque, à cet égard, ce n'est donc point un capital plus considérable, mais un emploi plus judicieux des forces existantes.

Semences:

Les semences sont plus variées dans un domaine bien cultivé que dans les métairies exploitées par la routine; mais elles ne sont pas d'une beaucoup plus

grande valeur. Il n'y a donc pas beaucoup de frâs à faire à cet égard pour le passage d'une bonne à une mauvaise agriculture. On ne peut point s'excuser de mal faire par la pénurie des capitaux; ce qui manque en réalité, c'est le désir de faire mieux.

Bétail de travail:

Un attelage au moins pour la culture de douze à quinze hectares, et plus souvent encore pour celle de cinq ou six seulement, comme on le voit d'ordinaire dans tous nos pays mal cultivés. C'est autant, assurément, qu'on en puisse désirer pour la culture la plus soignée; c'est plus que la moyenne de ce qui s'emploie dans les pays à agriculture très-perfectionnée. Ce n'est donc point encore ici que se fait sentir la pénurie des capitaux.

Bétail de vente:

Le bétail de vente, le fumier, la paille, le foin, les fourrages, voilà ce qui abonde dans une exploitation bien dirigée; voilà ce qui manque dans notre agriculture vulgaire. Est-ce avec des capitaux que vous prétendez élever celle-ci au niveau de son modèle? Mais par où commencerez-vous? car vous n'entendez pas, sans doute, acheter tout à la fois bétail, fumier, paille et fourrage: il n'y a pas de récoltes capables de payer de telles avances. Du bétail? comment songer à s'en procurer avant d'avoir de quoi le nourrir? Du fumier? mais au prix où il se vend aujourd'hui, presque en tout pays, on aurait bien de la peine à en retrouver la valeur, même dans de riches récoltes. De la paille? Qu'en faire sans bétail pour la pourrir? Reste le foin ou fourrage, origine et fin de toutes choses en agriculture: le foin, avec lequel on fait du bétail; avec lequel on fait du fumier; avec lequel, par conséquent, on se procure de la paille; mais pourquoi l'acheter?

C'est le foin ou fourrage qui est lui-même le capital par excellence, mais c'est par l'agriculture et non avec de l'argent qu'il faut se le procurer. Aussi long-temps que vous ne le créez point sur votre domaine, le sort des capitaux que vous verserez dans votre exploitation sera de s'y absorber sans mesure et sans fin. Faites d'abord du foin et des fourrages, et quand vous en serez pourvu, si l'impatience vous gagne, si vous ne voulez pas attendre de les voir lentement se transformer en bétail: si vous voulez substituer à l'action du temps, qui est sûre, mais peu hâtive, celle des capitaux, qui est beaucoup plus prompt, usez de votre argent; achetez des animaux, ne craignez plus les mécomptes, vous êtes dans la bonne voie.

M. Dézeimeris ajoute qu'après avoir montré qu'on peut, sans capitaux, améliorer notre agriculture, et qu'il n'y a qu'un seul moyen, qui consiste à faire produire la plus grande quantité possible de foin ou de fourrages, il indiquera, dans un prochain article, le procédé qui lui paraît le plus propre à conduire rapidement à ce résultat. Nous ferons connaître quels sont les moyens que propose l'honorable député de la Dordogne.

ÉTAT CIVIL DE ROANNE,

Pendant la 2.^{me} quinzaine d'avril 1844.

NAISSANCES.

8 Garçons et 8 filles, dont 1 enfant exposé.

DÉCÈS.

Jean-Louis Duperay, aubergiste, 49 ans. — Julie Allard, propriétaire et célibataire, 36 ans. — Jean-Louis Binard, soldat au 20.^e régiment d'infanterie de ligne, en convalescence, 36 ans. — Michel Ducrot, 10 ans. — Jean-Marie Boucaud, tisseur, 25 ans. — Benoit Dufour, journalier, 33 ans. — Jean-Marie Déal, maître d'hôtel, 62 ans. — Jean-Marie Marquis, vigneron à Ouches, 39 ans. — Antoinette Découlange, 9 ans 1/2. — Michel Muron, commissionnaire de roulage, 28 ans. — Marie Desplantes, rentière et célibataire, 56 ans.

7 enfants au-dessous de l'âge de 7 ans.

MARIAGES.

Entre Jacques Gonin, tisseur, 34 ans, et Joséphine-Elizabeth Louise, domestique, 26 ans. — Entre Gabriel Piat, journalier, 49 ans, et Jeanne Brest, journalière, 49 ans. — Entre Claude Perrin, tisseur, 31 ans, et Claudine Varenne, canetense, 21 ans. — Entre Gilbert Petit, tisseur, 23 ans, et Jeanne Basmaison, canetense, 19 ans. — Entre Louis-Justin Paydière, étameur, 38 ans, et Anne Patissier, domestique, 29 ans. — Entre Pierre Perrier, maître de musique, 24 ans, et Elisa Desforges, modiste, 16 ans. — Entre Benoit Lachaize, fusilier au 23.^e de ligne, en congé à Roanne, 34 ans, et Marie-Louise Duchesne, canetense, 21 ans. — Entre Claude Vernay, couvreur, 23 ans, et Marguerite Moissonié, pelotonneuse, 27 ans.

NAISSANCES, 16. — DÉCÈS, 18. — MARIAGES, 8.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

Par jugement du tribunal de Commerce de Roanne, du six courant, Jean-Marie Déal, décédé maître d'hôtel à Roanne, où il était domicilié, a été déclaré en faillite, à compter provisoirement du vingt-six avril dernier, jour de son décès.

M. Premier a été désigné pour juge-commissaire, et MM. Louis Merle, Jean Souchois et Desvernay fils, négociants, demeurant, les deux premiers à Roanne, et le troisième à St.-Symphorien-de-Lay, ont été nommés syndics provisoires.

Par autre jugement du même tribunal, du sept dudit mois, M. Auguste Merle, négociant, demeurant à Roanne, a été nommé syndic provisoire de la faillite Déal, en remplacement de M. Louis Merle, démissionnaire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le dix-sept courant, huit heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomination de nouveaux syndics et la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le huit mai mil huit cent quarante-quatre.

BARBE, greffier.

A VENDRE OU A LOUER.

Une AUBERGE très-bien achalandée, située à Roanne, rue Poisson.

S'adresser à M.^{me} veuve DURAND, propriétaire.

SERVICE DU COURRIER

De Roanne à Lyon, en 8 heures fixes, desservant

ST.-SYMPHORIEN-DE-LAY, TARARE ET L'ARBRESLE.

Pour transport des Voyageurs, — Finances, — Marchandises.

Ce service, qui se distingue de tous autres par sa marche supérieure, part tous les jours de Roanne.

Les Bureaux sont:

Chez M. COLOMBAT, hôtel du Centre, rue des Bourrassières, à Roanne.

MONATTE,

TAPISSIER,

Décore les Appartements, fait les sommiers élastiques et tout ce qui concerne sa partie.

Le sieur MONATTE s'efforcera de mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'employer, autant par la bonne confection de son ouvrage que par la modicité de ses prix.

S'adresser chez M. GOUTTENOIRE, traiteur, rue Ste.-Elisabeth, à Roanne.

CAISSE PATERNELLE, ASSOCIATIONS MUTUELLES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance royale.

Tous les fonds provenant des souscriptions sont immédiatement convertis en rente sur l'Etat, avec affectation spéciale aux associations auxquelles ils appartiennent.

Le produit, que l'on peut obtenir au moyen du versement annuel d'une faible somme, permet aux Parents de doter convenablement leurs enfants, de leur assurer un état, de les racheter du service militaire et de se créer personnellement des ressources pour l'avenir.

ET

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurances contre l'incendie et contre l'explosion du gaz,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE.

S'adresser à M. ATTENDU, rue Beaulieu, à Roanne, sous-directeur pour l'arrondissement de Roanne.

PALMISTE, Nouvelle substance alimentaire, spécialement destinée aux malades, aux convalescents et aux enfants en bas âge.

Dépôt, chez M. BARBE, pharmacien, rue du Collège, à Roanne.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

Vente sur surenchère, le 21 mai 1844, au préjudice des cohéritiers de Jean-Marie Gonnin, d'immeubles situés sur la commune de St.-Ro-

main-d'Urphé, savoir: un corps de bâtiments; 3 hectares 36 ares, terre; 1 hectare 5 ares, pré; 1 hectare 4 ares, bois. Mise à prix, 2,400 francs, montant de la surenchère de Romain Perret. (M.^e Morillon, avoué.)

— Vente sur saisie immobilière, le 11 juin 1844, au préjudice des cohéritiers Robert, d'une maison, rue Cherbillot, n.° 14, à Roanne. Mise à prix, 50 fr. (M.^e Boussand, avoué.)

— Vente par licitation, le 27 mai 1844, en l'étude de M.^e Guinault, notaire à Charlieu, des immeubles dépendant des successions d'Abdon Favre et de Marie Perret, situés à St.-Denis-de-Cabannes. 7 lots, estimés ensemble 7,080 fr. (M.^e Marchand, avoué.)

— Vente, le 21 mai 1844, en l'étude de M.^e Vial, notaire à St.-Germain-Laval, du domaine de Chizard, appartenant aux mineurs de feu Jean-Marie Perret. Mise à prix, 7,000 fr. (M.^e Fabre, avoué.)

— A été séparée de biens, par jugement du 24 avril 1844, Jeanne-Marie Christophe, d'avec son mari, Etienne-Marie Peloux, de Belmont.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

Faillite Claude Thevenet, de Charlieu, le 17 mai 1844, compte des syndics, concordat ou contrat d'union.

MERCURIALES DE LA HALLE DE ROANNE.

2.^{me} Quinzaine d'Avril.

DENRÉES VENDUES.	PRIX MOYEN.
	f. c.
Froment d. décalit.	4 60
Seigle	3 50
Orge	2 40
Avoine	1 99
Haricots	3 40
Pommes de terre	50
Foin les 100 kil.	7
Paille	3 75

Mercuriales de Montbrison. Froment, de 4 25 à 4 60; — Seigle, 3 50; — Orge, 2 80; — Avoine, 1 90; — Haricots, 3 50 le double décalitre. — Vin du pays, de 1843, de 50 à 55 fr. les 200 litres.

Le Gérant, A. FARINE.

COURS DES COTONS. — VENTES ET ARRIVAGES DU 29 AVRIL AU 4 MAI 1844.

(CORRESPONDANCE DU ROANNAIS.) — Le Havre, 5 mai 1844.

Malgré l'interruption causée aux affaires par la fête du 1.^{er} mai, il y a eu cette semaine, plus de régularité dans les transactions qui ont présenté une moyenne de plus de 1,000 balles de ventes par jour. La présence d'un certain nombre d'acheteurs, jointe aux facilités qu'on a rencontré dans l'empressement à vendre de la plupart des détenteurs, a contribué à rendre la demande plus animée.

Sur les affaires traitées jusqu'à vendredi, on avait constaté 1 C. de réduction sur les qualités basses à ordinaires, et c'est ainsi qu'avait été rédigé le prix-courant, mais par suite d'avis plus favorables, reçus hier de Liverpool, on estime que les transactions de la journée d'hier samedi, qui ont atteint environ 1,500 B., ont fait disparaître cette réduction, et le marché s'est clos évidemment en meilleure position.

Jusqu'aux prochains avis des Etats-Unis, elle ne saurait du reste éprouver de changement sensible, car on paraît généralement préférer se tenir sur la réserve, jusqu'à la connaissance de ces avis qu'on croit devoir être influents.

Il n'a été reçu aucune nouvelles directes des Etats-Unis, dont les dernières dates sont du 3 avril; on n'avait pas depuis long-temps éprouvé une aussi longue lacune.

De Liverpool, les avis ont été plus favorables toute cette semaine; les achats pour la consommation, qui ont roulé dans les derniers jours de 5 à 6,000 balles, avaient rendu une meilleure tenue au marché. On dit même que, dans la journée de jeudi, les prix étaient plus élevés de 1/8 d. à la suite des 6,000 balles de ventes qui ont eu lieu ce jour-là.

VENTES cette semaine.	ESPÈCES.	PRIX PAYÉS		COURS A L'ACQUITTE.			STOCK ce JOUR.	ARRIVAGES Cette semaine.	PRIX COURANTS.	
		Cette semaine.	Id. en 1843.	Bas à très-ordin.	Ordinaire à bon ordin.	Petit COURANT à bon COURANT.				
2,602	Louisiane	60 82	54 80	59 65	72 78	85 92			INDIGO.	
1,104	Mobile	59 72	63 65	59 65	71 77	83 86	106,057		Bengale surfin violet et bleu...	9 50 » »
1,431	Géorgie, Virginie et Florides . . .	61 74	50 65	50 65	70 74	79 83			— beau viol. et pourpré.	8 » 8 25
»	Diverses espèces	» »	» »	» »	» »	» »	9,002		— moyen violet.....	6 » 6 25
									— fin rouge.....	6 50 6 75
									Java.....	4 » 9 25
									Caraque flor.....	6 25 6 75
									BOIS DE TEINTURE.	
									Campêche, coupe d'Espagne...	12 » 12 50
									— Autres coupes.....	7 » 10 50
									Jaune Cuba.....	12 » 13 »
									Lima.....	17 » 17 50
									Sainte-Marthe.....	18 50 19 »
									Sandal.....	7 » 7 50
5,137	VOITURE, les 50 kilog.	ROUEN. 1 f. »	PARIS. 1 f. 75	TROYES. 3 f. 25	LYON. 6 f. »	ROANNE. 6 f. »	115,057		CACHOU brun luis., coulé sur f. le	25 » 28 50
									— Jaune.....	20 » 22 »

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.